

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 16/003/2007 (Public)

Bulletin n° : 078, 079

ÉFAI

20 avril 2007

## Myanmar. Des défenseurs des droits humains agressés

Amnesty International s'inquiète des informations qui lui sont parvenues au sujet de l'agression violente dont auraient été victimes des militants sociaux au Myanmar. L'organisation demande instamment au *State Peace and Development Council* (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement) de veiller à ce qu'une enquête approfondie soit menée dans les meilleurs délais sur cette affaire et à ce que les auteurs des violences soient poursuivis.

Maung Maung Lay, trente-sept ans et Myint Naing, quarante ans, membres de l'Organisation de défense et de promotion des droits humains, ont été blessés après avoir été agressés par plus d'une cinquantaine de personnes, selon les informations qui nous sont parvenues, au moment où ils quittaient un village du Hinthada, dans la division de Ayeyarwaddy, dans l'après-midi du 18 avril. Tous deux sont actuellement hospitalisés pour des blessures à la tête. Ils ont été attaqués à la sortie du village de Oatpo, où ils menaient des actions visant à sensibiliser la population aux droits humains, d'après les informations rapportées.

Les deux hommes ont été attaqués alors qu'ils quittaient le village à moto. Leurs agresseurs se seraient servis de lance-pierres et de gourdins. Selon les informations communiquées, des responsables de la police et de l'administration du bourg étaient présents, ainsi que le secrétaire de l'*Union Solidarity Development Association* (USDA, Association de l'Union pour le développement de la solidarité), une organisation sociale parrainée par l'État. Des responsables de l'USDA ont déclaré que des villageois avaient bien attaqué Myint Naing et Maung Maung Lay, mais ont nié toute implication.

L'Organisation de défense et de promotion des droits humains aurait été créée en 2006 dans le but de mener une action éducative en matière de droits humains en se basant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Plusieurs de ses membres ont été arrêtés par les autorités depuis sa création, notamment pour avoir distribué des exemplaires de la Déclaration universelle des droits humains en birman.

Amnesty International appelle les autorités du Myanmar à remplir leur obligation d'ouverture d'une enquête sur cette agression violente ; l'organisation leur demande de poursuivre en justice les auteurs présumés de cette attaque et de les juger lors de procès conformes aux normes internationales d'équité. Des réparations doivent être accordées à Maung Maung Lay et Myint Naing et les témoins de l'attaque doivent être protégés de tout acte d'intimidation, de toute menace et de toute violence.

Amnesty International appelle en outre le Conseil national pour la paix et le développement à garantir le droit fondamental de tous de chercher, de recevoir et de répandre des opinions, des idées et des informations et à protéger de toute menace, discrimination ou autres sanctions les personnes exerçant pacifiquement ce droit.